

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anna-Belle Paquin-Martinez

<https://www.cadre21.org/membres/177ec0173017910fad24978c>

Date d'obtention : 2023-12-04 20:32:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

J'ai le droit de confisquer un cellulaire si je doute qu'il y ai de la pornographie juvénile dessus. Il est important d'utiliser la trousse de Sexto afin de déterminer les 4 éléments essentiels, soit l'amorce (contexte), la nature, l'intention et l'étendu de la situation. Dans tout les cas, je dois quand même prévenir la police, qu'il s'agisse ou non d'un acte malveillant, ainsi les jeunes pourront quand même être sensibilisé à ça.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une prise en charge plus rapide de la victime et des autres jeunes impliqués. D'être consciente et de savoir quoi faire si une situation de ce genre se produit. D'être compétente et à l'aise dans mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer qu'ils ne cherchent pas à me montrer de preuves. Vérifier s'il s'agit d'un acte malveillant ou pas. D'encadrer le jeune jusqu'au moment ou je transfère le dossier au policier. Leur faire savoir que je suis un adulte de confiance en qu'ils peuvent compter sur moi si ce genre de situation se reproduit.